

Maisons-Alfort, le 19 octobre 2022

Conclusions de l'évaluation
relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché
pour la famille de produits biocides SOJITZ FAMILY (FRANCE)
à base d'hypochlorite de calcium,
de la société SOJITZ EUROPE PLC

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour la famille de produits biocides SOJITZ FAMILY (FRANCE) de la société SOJITZ EUROPE PLC.

La famille de produits biocides SOJITZ FAMILY (FRANCE) à base d'hypochlorite de calcium¹ (99-100%) est un type de produit 2, 4 et 5² destiné à la désinfection des piscines privées (permanentes) et publiques, des systèmes de distribution d'eau potable ainsi que des eaux usées après traitement. La famille de produits biocides est présentée sous forme de granules, tablettes et briquettes solubles destinées à être appliquées via versement ou injection par des utilisateurs industriels, professionnels et non professionnels.

DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du dossier déposé pour cette famille de produits, conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012³.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

¹ Règlement d'exécution (UE) 2017/1274 de la commission du 14 juillet 2017 approuvant le chlore actif libéré à partir de l'hypochlorite de calcium en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides des types de produits 2, 3, 4 et 5.

² TP2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains ou des animaux.

TP4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

TP5 : Eau potable

³ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'ÉVALUATION

La famille de produits SOJITZ FAMILY (FRANCE) a été évaluée par la DEPR conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses⁴. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation du produit soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant finalisation et validation par la DEPR.

Les conclusions de l'évaluation présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Les travaux d'évaluation sont présentés de façon exhaustive dans le rapport d'évaluation de la famille de produits. Le résumé des caractéristiques du produit (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

Après consultations du comité d'experts spécialisé "substances et produits biocides", réuni le 20 mai 2021 et de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'ÉVALUATION

PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques de la famille SOJITZ FAMILY (FRANCE) ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe. Les études de stabilité accélérée 8 semaines à 40°C montrent que les produits ne sont pas stables à cette température. Par conséquent les produits ne doivent pas être stockés à une température supérieure à 30°C. Par ailleurs, les études de stabilité long terme montrent que les produits se dégradent de plus de 10% au-delà de 20 mois de stockage. La durée de vie des produits est ainsi limitée à 20 mois.

Pour les granulés hydrosolubles (SG), il conviendra de fournir en post autorisation les résultats de la distribution de taille des particules dans un délai de 12 mois.

Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que la famille de produits SOJITZ FAMILY (FRANCE) est efficace :

- Pour la désinfection des eaux usées contre les bactéries. L'efficacité revendiquée contre les virus n'a pas été démontrée du fait de l'absence d'essai approprié.
- Pour la désinfection des piscines contre les bactéries, les virus et les algues vertes. Il est à noter que pour le traitement continu, la dose minimale efficace démontrée est de 1,4 mg/L de chlore actif.
- Pour la désinfection des piscines contre les bactéries et les virus, pour le traitement choc, la dose minimale efficace retenue est de 10 mg/L de chlore actif. La dose minimale revendiquée de 5 mg/L de chlore actif n'étant pas supportée par les données d'efficacité soumises. Aucun essai n'a été fourni pour démontrer l'efficacité des produits de la famille avec stabilisant.
- Pour la désinfection de l'eau potable dans les usines de traitement d'eau contre les bactéries et les virus.

Certains Etats Membres, dont la France, requièrent, après la désinfection primaire, le maintien d'un niveau résiduel de chlore actif dans les réseaux d'eau potable comme mesure de précaution. Cette quantité additionnelle permettant de maintenir une dose résiduelle de 0,2 mg/L de chlore, revendiquée par le pétitionnaire comme de la désinfection secondaire, a été considérée comme couverte par la désinfection primaire.

- Pour la désinfection de l'eau dans les systèmes collectifs d'eau potable en traitement continu contre les bactéries (incluant les légionnelles). L'efficacité en traitement choc n'a pas été démontrée du fait de l'absence d'essai approprié.

⁴ <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>.

Pour la désinfection des surfaces des canalisations des systèmes d'eau potable contre les bactéries, l'efficacité comme définie dans le guide d'efficacité ECHA Vol II part B & C est démontrée à une dose supérieure de celle revendiquée. Cet usage est donc considéré non conforme.

RESISTANCE

Aucun phénomène de résistance n'a été reporté avec la substance active hypochlorite de calcium dans la littérature scientifique.

Néanmoins en cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

SUBSTANCES PREOCCUPANTES

Aucune substance préoccupante n'a été identifiée dans les produits de la famille SOJITZ FAMILY (FRANCE).

RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

Les risques sont acceptables pour les produits de la famille SOJITZ FAMILY (FRANCE) pour les usages revendiqués, en considérant l'évaluation de risque semi-quantitative et qualitative liés à l'exposition à la substance active pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Au vu des propriétés corrosives des produits de la famille SOJITZ FAMILY (FRANCE), l'évaluation du risque local lors de l'exposition des utilisateurs et autres personnes exposées permet de conclure à la conformité des usages dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

La teneur en chlorate en fin de stockage ne dépasse pas les spécifications de référence définies au niveau européen, aucune évaluation n'est donc nécessaire.

Aucune évaluation de risque des produits de désinfection formés ne peut être réalisée en l'absence d'information fournie et de guide d'évaluation européen harmonisé pour les usages autres que piscine. Pour les usages de désinfection de l'eau de piscine, une évaluation en première approche a été réalisée sur la base du guide disponible. La finalisation de l'évaluation requiert un affinement qui ne peut être réalisé en l'absence d'harmonisation.

RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Pour les usages en tant que TP2, compte tenu du type de produit qui exclut le risque alimentaire, l'évaluation n'est pas pertinente.

Considérant les conditions d'emploi du produit en TP 4 et 5, une contamination de l'eau destinée à la consommation ne peut être exclue. Compte tenu des propriétés de la substance active, une évaluation du risque n'a pas été jugée pertinente pour l'hypochlorite de calcium.

En solution aqueuse, l'hypochlorite de calcium est susceptible de former des chlorates considérés comme pertinents pour l'exposition du consommateur via l'ingestion d'eau potable. Les concentrations attendues en chlorates dans l'eau potable, après utilisation des produits de la famille SOJITZ FAMILY (FRANCE), demeurant en dessous de la valeur seuil fixée dans la Directive eau⁵, une évaluation du risque n'est pas pertinente.

En l'absence de guide adapté et de données harmonisées, l'évaluation des risques liés aux sous-produits de désinfection ne peut être réalisées.

⁵ EC, 2020 : Directive (EU) 2020/2184 of the european parliament and of the council of 16 December 2020 on the quality of water intended for human consumption

RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation du risque environnemental a été réalisée pour la substance active uniquement. Aucune substance préoccupante n'a été définie pour l'environnement. Il est à noter qu'en l'absence de guide adapté et de données harmonisées, l'évaluation des risques liés aux sous-produits de désinfection ne peut être réalisée, cette évaluation sera menée au renouvellement de l'autorisation du produit.

Concernant l'utilisation des produits de la famille SOJITZ FAMILY (FRANCE) pour les usages de :

- Désinfection des eaux de piscines publiques et privées (permanentes) par des utilisateurs professionnels et non professionnels en traitements choc ou en flux continu, et considérant uniquement les piscines reliées à un réseau d'eaux usées (Meta-RCP 1 et 3),
- Désinfection des surfaces des systèmes d'eau potable (Meta-RCP 2),
- Désinfection de l'eau au cours du traitement de l'eau potable dans les usines de distribution et dans les systèmes collectifs d'eau potable (Meta-RCP 2)

les niveaux d'exposition environnementale sont considérés comme négligeables. Ainsi ces usages sont conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Concernant l'utilisation des produits du Meta-RCP 1 pour un usage de désinfection des eaux usées en sortie de station d'épuration, les niveaux d'exposition environnementale sont inférieurs aux valeurs de toxicité de référence pour le compartiment aquatique, seul compartiment pertinent, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe, uniquement si la mesure de gestion des risques suivante est appliquée :

“Réduire les concentrations résiduelles en chlore actif par filtration au charbon actif ou par addition d'agents réducteurs (ex.: acide ascorbique ou ascorbate de sodium) avant rejet de l'effluent dans les eaux de surface. Les effluents traités peuvent également être stockés dans un bassin tampon de rétention. Un suivi régulier de la qualité de l'effluent est requis afin d'assurer sa conformité aux normes de qualité considérant les différentes réglementations en vigueur ie, Directive 2006/44/CE.”

CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la famille de produits SOJITZ FAMILY (FRANCE) est indiquée dans le tableau de conformité suivant, usage par usage et sous réserve, à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Les conditions d'emploi évaluées relatives aux usages non proposés à l'autorisation figurent, le cas échéant, dans le rapport d'évaluation de la famille de produits.

Données requises en post-autorisation

Pour les granulés hydrosolubles (SG), il conviendra de fournir en post autorisation les résultats de la distribution de taille des particules dans un délai de 12 mois.

Meta RCP	Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
1	<u>Bactérie</u> <u>Virus</u>	7,1 mg/L de chlore actif avec un contact de 30 minutes	Désinfection des eaux usées Professionnels	Non conforme: Efficacité non démontrée sur les virus
	<u>Bactérie</u>	7,1 mg/L de chlore actif	Désinfection des eaux usées Professionnels	Conforme
	<u>Bactérie</u> <u>Virus</u>	5 - 10 mg/L de chlore actif	Désinfection des piscines (publiques et privées) contre les microorganismes Traitement choc Professionnels	Non Conforme. Efficacité non démontrée à la dose revendiquée de 5 mg/L de chlore actif.
	<u>Bactérie</u> <u>Virus</u>	10 mg/L de chlore actif	Désinfection des piscines (publiques et privées) contre les microorganismes Traitement choc Professionnels	Conforme
	<u>Algue Verte</u>	10-15 mg/L de chlore actif	Désinfection des piscines (publiques et privées) contre les algues Traitement choc Professionnels	Conforme
	<u>Bactérie</u> <u>Virus</u> <u>Algue Verte</u>	0,3 à 1,41 mg de chlore actif/L (chlore non stabilisé); Min 2 mg de chlore disponible/L (chlore stabilisé)	Désinfection des piscines (publiques et privées) contre les microorganismes et algues Traitement continu Professionnels	Non conforme: Efficacité non démontrée à la dose 0,3 mg/L et en présence du stabilisant à 2 mg/L de chlore disponible/L
	<u>Bactérie</u> <u>Virus</u> <u>Algue Verte</u>	1.4 mg/L de chlore actif (sans stabilisant);	Désinfection des piscines (publiques et privées) contre les microorganismes et algues Traitement continu Professionnels	Conforme
2	<u>Bactérie</u>	50mg /L de chlore actif (temps contact 2 heures)	Désinfection des surfaces des systèmes d'eau potable (canalisation) Industriels et Professionnels	Non conforme: Efficacité non démontrée à la dose revendiquée
	<u>Bactérie</u> <u>Virus</u>	0,5 mg/L de chlore actif	Désinfection de l'eau potable dans les usines de traitement d'eau potable Traitement continu Industriels et Professionnels	Conforme

Meta RCP	Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
	<u>Bactérie</u> (incluant <i>Legionella spp</i>)	Traitement choc: 50 mg/L de chlore actif (temps contact 2 heures)	Désinfection de l'eau dans les systèmes collectifs d'eau potable Traitement choc Professionnels	Non conforme: Efficacité non démontrée
	<u>Bactérie</u> (incluant <i>Legionella spp</i>)	1mg/L de chlore actif	Désinfection de l'eau dans les systèmes collectifs d'eau potable. Traitement continu Professionnels	Conforme
3	<u>Bactérie</u> <u>Virus</u>	5 - 10 mg/L de chlore actif	Désinfection des piscines contre les microorganismes (publiques et privées) Traitement choc Non professionnels	Non Conforme Efficacité non démontrée à la dose revendiquée de 5 mg/L de chlore actif.
	<u>Bactérie</u> <u>Virus</u>	10 mg/L de chlore actif	Désinfection des piscines contre les microorganismes (publiques et privées) Traitement choc Non professionnels	Conforme
	<u>Algue Verte</u>	10-15 mg/L de chlore actif	Désinfection des piscines contre les algues (publiques et privées) Traitement choc Non professionnels	Conforme
	<u>Bactérie</u> <u>Virus</u> <u>Algue Verte</u>	0,3 – 1,4 mg de chlore actif/L (piscine sans agents stabilisant) 2 mg de chlore actif/L (piscine avec agents stabilisant)	Désinfection des piscines (publiques et privées) contre les microorganismes et algues Traitement continu Non professionnels	Non conforme: Efficacité non démontrée à la dose 0.3 mg/L et en présence du stabilisant à 2 mg/L de chlore disponible/L
	<u>Bactérie</u> <u>Virus</u> <u>Algue Verte</u>	1.4 mg/L de chlore actif (sans stabilisant);	Désinfection des piscines (publiques et privées) contre les microorganismes et algues Traitement continu Non professionnels	Conforme

Pour le directeur général, par délégation,
la directrice adjointe,
Direction de l'évaluation des produits réglementés

ANNEXE

Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

Partie I.- Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	SOJITZ FAMILY (FRANCE)
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

1.2. Type de produit (s)

Types de produit	TP 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains ou des animaux.
	TP 4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.
	TP 5 : Eau potable

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Sojitz Europe plc
	Adresse	Siège enregistré au 7th Floor, 8 Finsbury Circus, London EC2M 7EA (Royaume Uni) Agissant au nom de sa branche française située à Paris : 23 rue de la Paix, 75002 Paris (France)
Numéro de demande	BC-BW045463-22	
Type de demande	Première autorisation de mise sur le marché	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	Hubei Xingrui
Adresse du fabricant	29 Changjiang road, Xiaoting, Yichang, Chine
Emplacement des sites de fabrication	29 Changjiang road, Xiaoting, Yichang, Chine
Nom du fabricant	Hubei Xingrui
Adresse du fabricant	NO. 66-2 Xiating Road, Xiaoting Dist, Yichang, Chine
Emplacement des sites de fabrication	NO. 66-2 Xiating Road, Xiaoting Dist, Yichang, Chine
Nom du fabricant	Haixing Eno Chemical Co., Ltd.
Adresse du fabricant	Haixing Economic Development Area, Haixing County, Hebei Province, Chine

Emplacement des sites de fabrication	Haixing Economic Development Area, Haixing County, Hebei Province, Chine
Nom du fabricant	Sinopec Jiangnan Salt & Chemical Complex
Adresse du fabricant	No. 8, Hongqi Road, Wangchang Town, Qianjiang city, Hubei Province, Chine
Emplacement des sites de fabrication	No. 8, Hongqi Road, Wangchang Town, Qianjiang city, Hubei Province, Chine
Nom du fabricant	Tohoku Tosoh Chemical Co., LTD
Adresse du fabricant	1-4-16, Ohama Yamagata 998-0064 Sakata City Japon
Emplacement des sites de fabrication	1-4-16, Ohama Yamagata 998-0064 Sakata City Japon
Nom du fabricant	Shanghai Huan Ning Co.,LTD
Adresse du fabricant	No. 1111-10, Jinzhang branch Road, Qianwei Town, Jinshan District, Shanghai City.
Emplacement des sites de fabrication	No. 1111-10, Jinzhang branch Road, Qianwei Town, Jinshan District, Shanghai City.
Nom du fabricant	Shanghai Kangda Disinfectant Plant.
Adresse du fabricant	No. 6825 Puwei Road, Zhelin Town, Fengxian District, Shanghai City
Emplacement des sites de fabrication	No. 6825 Puwei Road, Zhelin Town, Fengxian District, Shanghai City
Nom du fabricant	Nankai Chemical Industry Co., Ltd.
Adresse du fabricant	1-12-19 Minamihorie, Nishi-ku, Osaka, Japon (ZIP CODE...550-0015)
Emplacement des sites de fabrication	4-10-1, Sanbashidori, Kochi-shi, Kochi, Japon (ZIP CODE...780-8010)

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Chlore actif libéré par l'hypochlorite de calcium
Nom du fabricant	SOJITZ Europe PLC
Adresse du fabricant	23 rue de la paix, 75002 PARIS, France
Emplacement des sites de fabrication	Hubei Xingrui Chemical Co, Ltd, 29 Changjiang road, Xiaoting, Yichang, Chine and NO. 66-2 Xiating road, xiaoting dist, Yichang, Chine
Substance active	Chlore actif libéré par l'hypochlorite de calcium
Nom du fabricant	REACH24H Consulting Group (Acting for Haixing Eno Chemical Co., Ltd. (Chine))
Adresse du fabricant	Paramount Court, Corrig Road, Sandyford, Dublin 18, Irlande
Emplacement des sites de fabrication	Haixing Economic Development Area, Haixing County, Hebei Province, Chine

Substance active	Chlore actif libéré par l'hypochlorite de calcium
Nom du fabricant	Sinopec Europa GmbH
Adresse du fabricant	Friedrich-Ebert-Anlage 49, 60308 Frankfurt am Main, Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	No. 8, Hongqi Road, Wangchang Town, Qianjiang city, Hubei Province, Chine
Substance active	Chlore actif libéré par l'hypochlorite de calcium
Nom du fabricant	TOSOH Europe BV
Adresse du fabricant	Amstelplein 1, 1096 HA Amsterdam, Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	1-4-16, Ohama Yamagata 998-0064 Sakata City Japon
Substance active	Chlore actif libéré par l'hypochlorite de calcium
Nom du fabricant	Chemoform AG (Acting for Nankai Chemical CO., LTD. (Japan))
Adresse du fabricant	Heinrich-Otto-Straße 28, 73240 Wendlingen am Neckar, Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	4-10-1, Sanbashidori, Kochi-shi, Kochi, 780-8010, Japon

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Hypochlorite de calcium (technique à la pureté minimum de 65.5%)	-	Substance active	7778-54-3	231-908-7	99,0	100,0
Hypochlorite de calcium (pur)	-				64,8	65,5
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl ₂)	-				64,3	65,0

2.2. Type de formulation

SG : Granulés hydrosolubles
ST : Tablettes hydrosolubles
BR : Briquettes hydrosolubles

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	Meta RCP 1
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

--	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains ou des animaux.
----------------------------	---

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Hypochlorite de calcium (technique à la pureté minimum de 65.5%)	-	Substance active	7778-54-3	231-908-7	99,0	100,0
Hypochlorite de calcium (pur)	-				64,8	65,5
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl ₂)	-				64,3	65,0

2.2. Types de formulations

SG : Granulés hydrosolubles ST : Tablettes hydrosolubles

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification⁶	
Catégories de danger	Matières solides comburantes catégorie 2 Toxicité aiguë catégorie 4 Corrosion cutanée, catégorie 1B Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1
Mentions de danger	H272 – Peut aggraver un incendie; comburant. H302 – Nocif en cas d'ingestion. H314 – Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H318 – Provoque de graves lésions des yeux. H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H272 – Peut aggraver un incendie; comburant. H302 – Nocif en cas d'ingestion. H314 – Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques.
Conseils de prudence	P210 – Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

⁶ Une proposition de classification de l'hypochlorite de calcium comme extrêmement toxique par inhalation (Acute Tox. (Inhal) 3; «Toxique par inhalation»; H331) figure dans le CAR de la substance active (2017) et l'avis de BPC a été adopté par consensus. Jusqu'à présent, aucun dossier CLH n'a été soumis à l'ECHA. La décision finale sur la classification de l'hypochlorite de calcium devra alors être approuvée par le RAC. Pour le moment, la classification harmonisée (ATP01: H302 et H314) est appliquée dans le cadre de cette évaluation.

	<p>étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P220 – Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. P273 – Éviter le rejet dans l'environnement. P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P301+330+331: EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir P303+361+353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher P304+340: EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+351+338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P370 + P378 – En cas d'incendie: Utiliser ... pour l'extinction. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 – Éliminer le contenu/récipient selon la réglementation nationale en vigueur.</p>
Note	<p>EUH031 – Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. EUH 071 : Corrosif pour les voies respiratoires</p>

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection des eaux usées

Type de produit	TP 2 Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Les produits sont ajoutés au bassin de traitement primaire de la station d'épuration ou au flux de ses effluents pour désinfecter les eaux usées. La désinfection peut être effectuée de façon régulière ou ponctuelle. La dose peut être fixe ou peut varier avec le débit de l'eau. .
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactérie
Domaine(s) d'utilisation	Interieur et Extérieur
Méthode(s) d'application	Versement ou injection
Dose(s) et fréquence(s) d'application	7,1 mg/L de chlore actif avec une durée de rétention de 30 minutes
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels

Taille(s) et type(s) de conditionnement	- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg). - Bidon en HDPE (1 kg). - Jerrican en PP (4 kg). - Seau en PP (1-2-3-4-5-10-25-40-45 kg), en PP/PE (10-25-40-45 kg), en HDPE (10-25-40-45 kg).
--	---

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Réduire les concentrations résiduelles en chlore actif par filtration au charbon actif ou par addition d'agents réducteurs (ex.: acide ascorbique ou ascorbate de sodium) avant rejet de l'effluent dans les eaux de surface. Les effluents traités peuvent également être stockés dans un bassin tampon de rétention. Un suivi régulier de la qualité de l'effluent est requis afin d'assurer sa conformité aux normes de qualité considérant les différentes réglementations en vigueur *ie*, Directive 2006/44/CE.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Désinfection des piscines (publiques et privées): traitement choc contre les micro-organismes - Professionnels

Type de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Les produits sont ajoutés aux piscines publiques/privées reliées à un réseau d'eaux usées comme traitement choc contre les micro-organismes.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactérie Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et Extérieur
Méthode(s) d'application	Versement ou injection via système doseur
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Bactéries, virus: 10 mg/L de chlore actif (temps de contact 10 min)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg). - Bidon en HDPE (1 kg). - Jerrican en PP (4 kg). - Seau en PP (1-2-3-4-5-10-25-40-45 kg), en PP/PE (10-25-40-45 kg), en HDPE (10-25-40-45 kg).

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Traitement choc sans système de dosage :
 - Granulés : ajouter directement dans le skimmer ou répartir sur toute la piscine, filtration en marche
 - Tablettes : ajouter directement dans le skimmer, filtration en marche

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Utiliser ce produit exclusivement pour traiter l'eau des piscines reliées à un réseau d'eaux usées. Ne pas déverser l'eau des piscines directement dans les eaux de surface.
- Effectuer le traitement en l'absence de baigneurs
- Ne pas permettre la ré-entrée dans la piscine avant que la concentration en chlore actif ne revienne à la dose continue (soit 1.4 mg/L de chlore actif)

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 3 – Désinfection des piscines (publiques et privées): traitement choc contre les algues - Professionnels

Type de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Les produits sont ajoutés aux piscines publiques/privées reliées à un réseau d'eaux usées comme traitement choc contre les algues vertes. La dose d'application du produit ajouté dans la piscine dépend de la qualité de l'eau (e.g. en fonction de la turbidité).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Algue Verte
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et Extérieur
Méthode(s) d'application	Versement ou injection via système doseur
Dose(s) et fréquence(s) d'application	10 - 15 mg/L de chlore actif Délai d'action: 48H
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg). - Bidon en HDPE (1 kg). - Jerrican en PP (4 kg). - Seau en PP (1-2-3-4-5-10-25-40-45 kg), en PP/PE (10-25-40-45 kg), en HDPE (10-25-40-45 kg).

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Recommandation d'usage :
- 10 mg/L de chlore actif pour une eau modérément verte (10⁴ CFU/mL)
- 15 mg/L de chlore actif pour une eau très verte (10⁵ CFU/mL)
- Si le niveau de contamination et / ou la charge organique est / sont inconnus, le traitement pourrait être réalisé en deux temps: si une première dose de 10 mg / L n'est pas suffisante pour atteindre une eau visuellement satisfaisante dans les 48 h, une deuxième dose de 5 mg / L peut être ajoutée.
- Traitement choc sans système de dosage :
 - o Granulés : ajouter directement dans le skimmer ou répartir sur toute la piscine, filtration en marche. En conditions venteuses, pré-dissoudre la quantité de granules nécessaire au traitement dans un seau avec de l'eau à une concentration maximale de 40g/L
 - o Tablettes : ajouter directement dans le skimmer, filtration en marche

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Utiliser ce produit exclusivement pour traiter l'eau des piscines reliées à un réseau d'eaux usées. Ne pas déverser l'eau des piscines directement dans les eaux de surface.
- Effectuer le traitement en l'absence de baigneurs
- Ne pas permettre la ré-entrée dans la piscine avant que la concentration en chlore actif ne revienne à la dose continue (1.4 mg/L)

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 4 – Désinfection des piscines (publiques et privées): Flux continu - Professionnels

Type de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Les produits sont ajoutés en flux continu aux piscines publiques/privées liées à un système de traitement des eaux.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactérie Virus Algue verte
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et Extérieur
Méthode(s) d'application	Système doseur automatique ou versement manuel
Dose(s) et fréquence(s) d'application	1,4 mg de chlore actif/L (sans agent stabilisant)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de	- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg).

conditionnement	- Bidon en HDPE (1 kg). - Jerrican en PP (4 kg). - Seau en PP (1-2-3-4-5-10-25-40-45 kg), en PP/PE (10-25-40-45 kg), en HDPE (10-25-40-45 kg).
------------------------	--

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Traitement périodique avec des tablettes ou des granulés et système de dosage : maintenir en permanence un taux de chlore actif à 1,4 mg / L.
- Traitement périodique sans système de dosage :
 - o Granulés : ajouter directement dans le skimmer ou répartir sur toute la piscine, filtration en marche. En conditions venteuses, pré-dissoudre la quantité de granules nécessaire au traitement dans un seau avec de l'eau à une concentration maximale de 40g/L
 - o Tablettes : ajouter directement dans le skimmer, filtration en marche

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Utiliser ce produit exclusivement pour traiter l'eau des piscines reliées à un réseau d'eaux usées. Ne pas déverser l'eau des piscines directement dans les eaux de surface.
- Pour l'application de la solution de granulés ou tablettes pré-dissoutes (application manuelle), porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des lunettes chimiques, une combinaison (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une visière.
- Effectuer le traitement en l'absence de baigneurs jusqu'à la complète dissolution du produit en cas de versement manuel.

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Porter une combinaison (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et des lunettes pendant les phases de mélange/chargement (emballage de taille supérieure à 10kg) et de post-application (maintenance, contact avec le produit solide)
- Porter un équipement de protection respiratoire anti poussière avec un facteur de protection assigné de minimum 20 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) durant la manipulation du

produit lors du mélange/chargement (emballage de taille supérieure à 10kg) (utilisateur et personne présente).

- Les équipements de protection ne sont pas nécessaires pour le mélange/chargement du produit avec un emballage de taille inférieure ou égale à 10kg avec l'utilisation d'un outil avec une poignée (comme une cuillère ou une pince) pour transférer le produit. Cet outil doit être fourni avec l'emballage et ne doit pas être au contact du produit (il ne doit pas être stocké à l'intérieur de l'emballage). Le transvasement doit être évité.
- Le grand public ne doit pas être présent durant la phase de mélange/chargement.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.
Enlever tous les vêtements contaminés.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min.
Appeler un centre antipoison/un médecin

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.
Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

Informations au personnel de santé / au médecin:

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins ($\text{pH} > 11$), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

- EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche.
En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.
Informations au personnel de santé / au médecin:
Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison. Traitement spécifique : (si applicable)
- En cas d'inhalation de poussières : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchets dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 20 mois.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 30 °C.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Stocker dans un endroit sec.

6. Autre(s) information(s)

--

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	HYPOMEN PROFESSIONAL Hypostar Granular Hypoclor Granular Pool HYPOCHLORITE CALCIUM 70% GR HYPOCHLORITE CALC 70% GR BPR HYPOCHLORITE CALCIUM 70% GRANULE BPR AquaPure CA GR ClorPure CA GR				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl ₂)		Substance active			65,0
Hypochlorite de calcium		Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	100,0

Nom commercial	HYPOMEN PROFESSIONAL TABLETS Hypostar Tablets 20 Hypostar Tablets 200 Hypoclor Tab Pool HYPOCHLORITE CALC 70% TABL HYPOCHLORITE CALC 70% TABL BPR HYPOCHLORITE CALC 70% TABLETTES BPR AquaPure CA TABL ClorPure CA TABL AZUREO HYPOCHLORITE DE CALCIUM GALETS GR				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl ₂)		Substance active			65,0
Hypochlorite de calcium		Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	100,0

Nom commercial	HYPOMEN PROFESSIONAL WITH ANTI-SCALE Hypostar Granular Plus				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl ₂)		Substance active			64,3
Hypochlorite de calcium		Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	99,0

Nom commercial	HYPOMEN PROFESSIONAL TABLETS WITH ANTI-SCALE Hypostar Tablets 20 Plus Hypostar Tablets 200 Plus AquaPure CA TABL AT ClorPure CA TABL AT CTX-128 HYPOCAL ANTICALCARIE TAB				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl ₂)		Substance active			64,3
Hypochlorite de calcium		Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	99,0

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	Meta RCP 2
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

--	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit(s)	TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
	TP05 - Eau potable

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Hypochlorite de calcium (technique à la pureté minimum de 65.5%)	-	Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	100,0	100,0
Hypochlorite de calcium (pur)	-				65,5	65,5
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl ₂)	-	Substance active			65,0	65,0

2.2. Types de formulations

SG : Granulés hydrosolubles
ST : Tablettes hydrosolubles

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification⁷	
Catégories de danger	Matières solides comburantes catégorie 2 Toxicité aiguë catégorie 4 Corrosion cutanée, catégorie 1B Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique catégorie 1
Mentions de danger	H272 – Peut aggraver un incendie; comburant. H302 – Nocif en cas d'ingestion. H314 – Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318 – Provoque de graves lésions des yeux. H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H272 – Peut aggraver un incendie; comburant. H302 – Nocif en cas d'ingestion. H314 – Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques.
Conseils de prudence	P210 – Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P220 – Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. P273 – Éviter le rejet dans l'environnement. P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P301+330+331: EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir

	<p>P303+361+353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher</p> <p>P304+340: EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305+351+338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin</p> <p>P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>P370 + P378 – En cas d'incendie: Utiliser ... pour l'extinction.</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu.</p> <p>P501 – Éliminer le contenu/récipient selon la réglementation nationale en vigueur.</p>
Note	<p>EUH031 – Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.</p> <p>EUH 071 : Corrosif pour les voies respiratoires</p>

⁷ Une proposition de classification de l'hypochlorite de calcium comme extrêmement toxique par inhalation (Acute Tox. (Inhal) 3; «Toxique par inhalation»; H331) figure dans le CAR de la substance active (2017) et l'avis de BPC a été adopté par consensus. Jusqu'à présent, aucun dossier CLH n'a été soumis à l'ECHA. La décision finale sur la classification de l'hypochlorite de calcium devra alors être approuvée par le RAC. Pour le moment, la classification harmonisée (ATP01: H302 et H314) est appliquée dans le cadre de cette évaluation.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Désinfections de l'eau potable dans les usines de traitement d'eau potable

Type de produit	TP05 - Eau potable
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	<p>Désinfection de l'eau au cours du traitement de l'eau potable dans les usines de distribution d'eau potable, pendant le transport entre les fournisseurs d'eau potable et avant la distribution dans (une partie) du système de canalisations communales (désinfection primaire).</p> <p>Les produits peuvent également être ajoutés aux eaux précédemment traitées présentes dans le réseau de distribution publique par les fournisseurs en eau potable, afin d'assurer qu'un taux résiduel en désinfectant soit maintenu à travers le système (désinfection secondaire).</p> <p>Les produits sont injectés dans les canalisations pour désinfecter l'eau potable.</p>
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactérie Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Injection
Dose(s) et fréquence(s) d'application	0,5 mg/L de chlore actif
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et industriels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg). - Bidon en HDPE (1 kg). - Jerrican en PP (4 kg). - Seau en PP (1-2-3-4-5-10-25-40-45 kg), en PP/PE (10-25-40-45 kg), en HDPE (10-25-40-45 kg).

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les limites de concentration en chlore dans l'eau potable définies dans la réglementation nationale doivent être respectées le cas échéant.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 3 – Systèmes collectifs d'eau potable

Type de produit	TP05 - Eau potable
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Les produits sont injectés dans les canalisations pour désinfecter l'eau potable.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactérie (incluant <i>Legionella spp</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Injection
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitement continu: 1 mg de chlore actif
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et industriels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg). - Bidon en HDPE (1 kg). - Jerrican en PP (4 kg). - Seau en PP (1-2-3-4-5-10-25-40-45 kg), en PP/PE (10-25-40-45 kg), en HDPE (10-25-40-45 kg).

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les limites de concentration en chlore dans l'eau potable définies dans la réglementation nationale doivent être respectées le cas échéant.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles,

instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Porter une combinaison (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et des lunettes pendant les phases de mélange/chargement (emballage de taille supérieure à 10kg) et de post-application (maintenance, contact avec le produit solide)
- Porter un équipement de protection respiratoire anti poussière avec un facteur de protection assigné de minimum 20 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) durant la manipulation du produit lors du mélange/chargement (emballage de taille supérieure à 10kg) (utilisateur et personne présente).
- Les équipements de protection ne sont pas nécessaires pour le mélange/chargement du produit avec un emballage de taille inférieure ou égale à 10kg avec l'utilisation d'un outil avec une poignée (comme une cuillère ou une pince) pour transférer le produit. Cet outil doit être fourni avec l'emballage et ne doit pas être au contact du produit (il ne doit pas être stocké à l'intérieur de l'emballage). Le transvasement doit être évité.
- Le grand public ne doit pas être présent durant la phase de mélange/chargement.
- L'utilisateur doit s'assurer du respect des valeurs limites de chlorates dans l'eau potable conformément à la Directive Eau⁷.
- Le pétitionnaire doit informer les utilisateurs du produit de l'existence de LMR pour les chlorates. Leur responsabilité pourra être engagée en cas de dépassement de ces LMR lors de contrôles effectués sur des denrées ayant été en contact avec des surfaces traitées avec un produit de la famille SOJITZ FAMILY.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.
Enlever tous les vêtements contaminés.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min.
Appeler un centre antipoison/un médecin

⁷ EC, 2020 : Directive (EU) 2020/2184 of the european parliament and of the council of 16 December 2020 on the quality of water intended for human consumption

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.
Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- Informations au personnel de santé / au médecin:
Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH> 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.
- EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche.
En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
En l'absence de symptômes: Appeler un centre antipoison/un médecin.
Informations au personnel de santé / au médecin:
Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison. Traitement spécifique: (si applicable)
En cas d'inhalation de poussières: sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté); appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchets dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 20 mois.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 30 °C.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Stocker dans un endroit sec.

6. Autre(s) information(s)

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	HYPOMEN WATER Hypostar Granular AQ Hypoclean Granular Hypoclor Granular Drinking Water HYPOCHLORITE CALCIUM 70% GR EP HYPOCHLORITE CALC 70% GR EN900 HYPOCHLORITE CALCIUM 70% GRANULE EP AquaPure CA GR EN900 ClorPure CA GR EN900				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl ₂)		Substance active			65,0
Hypochlorite de calcium		Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	100,0

Nom commercial	HYPOMEN WATER TABLETS Hypostar Tablets 20 AQ Hypostar Tablets 200 AQ Hypoclean Tablets 20 Hypoclean Tablets 200				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl ₂)		Substance active			65,0
Hypochlorite de calcium		Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	100,0

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

1. Information administrative sur le Meta RCP 3

1.1. Identification du Meta RCP 3

Identification	Meta RCP 3
----------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

--	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit(s)	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
--------------------	--

2. Composition du Meta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Hypochlorite de calcium (technique à la pureté minimum de 65.5%)	-	Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	99,0	100,0
Hypochlorite de calcium (pur)	-				64,8	65,5
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl ₂)	-	Substance active			64,3	65,0

2.2. Types de formulations

SG : Granulés hydrosolubles ST : Tablettes hydrosolubles BR : Briquettes hydrosolubles
--

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

Classification ⁸	
Catégories de danger	Matières solides comburantes catégorie 2 Toxicité aiguë catégorie 4 Corrosion cutanée, catégorie 1B Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique catégorie 1
Mentions de danger	H272 – Peut aggraver un incendie; comburant. H302 – Nocif en cas d'ingestion. H314 – Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H318 – Provoque de graves lésions des yeux. H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques.

⁸ Une proposition de classification de l'hypochlorite de calcium comme extrêmement toxique par inhalation (Acute Tox. (Inhal) 3; «Toxique par inhalation»; H331) figure dans le CAR de la substance active (2017) et l'avis de BPC a été adopté par consensus. Jusqu'à présent, aucun dossier CLH n'a été soumis à l'ECHA. La décision finale sur la classification de l'hypochlorite de calcium devra alors être approuvée par le RAC. Pour le moment, la classification harmonisée (ATP01: H302 et H314) est appliquée dans le cadre de cette évaluation.

Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H272 – Peut aggraver un incendie; comburant. H302 – Nocif en cas d'ingestion. H314 – Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques.
Conseils de prudence	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102: Tenir hors de portée des enfants P103: Lire l'étiquette avant utilisation P210 – Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P220 – Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. P273 – Éviter le rejet dans l'environnement. P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P273: Avoid release to the environment P301+330+331: EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir P303+361+353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher P304+340: EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+351+338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P370 + P378 – En cas d'incendie: Utiliser ... pour l'extinction. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 – Éliminer le contenu/récipient selon la réglementation nationale en vigueur.
Note	EUH031 – Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. EUH 206 – Attention ! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection des piscines (privées): Traitement choc contre les micro-organismes

Type de produit	TP02
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Les produits sont ajoutés aux piscines privées reliées à un réseau d'eaux usées comme traitement choc contre les micro-organismes.

Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactérie Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur/Extérieur
Méthode(s) d'application	Versement ou injection via un système doseur
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Bactéries et virus: 10 mg/L de chlore actif (temps de contact de 10 min)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg). - Bidon en HDPE (1 kg). - Jerrican en PP (4 kg). - Seau en PP/PE (2-5-10 kg), en PP (1-2-3-4-5-10 kg), en HDPE (10 kg). Comme les produits sont classés corrosifs H314, un bouchon sécurité enfant et un sigle tactile sont requis pour les emballages des produits à usage non professionnel

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Traitement choc sans système de dosage : <ul style="list-style-type: none"> o Granulés : ajouter directement dans le skimmer ou répartir sur toute la piscine, filtration en marche. En conditions venteuses, pré-dissoudre la quantité de granules nécessaire au traitement dans un seau avec de l'eau à une concentration maximale de 40g/L. o Tablettes : ajouter directement dans le skimmer, filtration en marche.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Effectuer le traitement en l'absence de baigneurs
- Ne pas permettre la ré-entrée dans la piscine avant que la concentration en chlore actif ne revienne à la dose continue (1,4 mg/L)

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Désinfection des piscines (privées) : Traitement choc contre les algues

Type de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Les produits sont ajoutés aux piscines privées reliées à un réseau d'eaux usées comme traitement choc contre les algues vertes. La dose d'application du produit ajoutée dans la piscine dépend de la qualité de l'eau (ex. en fonction de la turbidité).

Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Algues vertes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur/Extérieur
Méthode(s) d'application	Versement ou injection via un système doseur
Dose(s) et fréquence(s) d'application	10-15 mg/L de chlore actif Délai d'action: 48H
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg). - Bidon en HDPE (1 kg). - Jerrican en PP (4 kg). - Seau en PP/PE (2-5-10 kg), en PP (1-2-3-4-5-10 kg), en HDPE (10 kg). Comme les produits sont classés corrosifs H314, un bouchon sécurité enfant et un sigle tactile sont requis pour les emballages des produits à usage non professionnel

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> - Recommandation d'usage : 10 mg/L de chlore actif pour une eau modérément verte (10⁴ CFU/mL) 15 mg/L de chlore actif pour une eau très verte (10⁵ CFU/mL) - Si le niveau de contamination et / ou la charge organique est / sont inconnus, le traitement pourrait être réalisé en deux temps: si une première dose de 10 mg / L n'est pas suffisante pour atteindre une eau visuellement satisfaisante dans les 48 h, une deuxième dose de 5 mg / L peut être ajoutée. - Traitement choc sans système de dosage : <ul style="list-style-type: none"> o Granulés : ajouter directement dans le skimmer ou répartir sur toute la piscine, filtration en marche. En conditions venteuses, pré-dissoudre la quantité de granules nécessaire au traitement dans un seau avec de l'eau à une concentration maximale de 40g/L o Tablettes : ajouter directement dans le skimmer, filtration en marche.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer le traitement en l'absence de baigneurs - Ne pas permettre la ré-entrée dans la piscine avant que la concentration en chlore actif ne revienne à la dose continue (1,4 mg/L)

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 3 – Désinfection des piscines (privées): flux continu

Type de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Les produits sont ajoutés aux piscines privées reliées à un réseau d'eaux usées comme traitement en flux continu.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactérie Virus Algues Vertes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur/Extérieur
Méthode(s) d'application	Versement ou injection via un système doseur ou application manuelle
Dose(s) et fréquence(s) d'application	1,4 mg de chlore actif/L (sans agents stabilisant)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg). - Bidon en HDPE (1 kg). - Jerrican en PP (4 kg). - Seau en PP/PE (2-5-10 kg), en PP (1-2-3-4-5-10 kg), en HDPE (10 kg). Comme les produits sont classés corrosifs H314, un bouchon sécurité enfant et un sigle tactile sont requis pour les emballages des produits à usage non professionnel

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Traitement périodique avec des tablettes ou des granulés et système de dosage :
- Maintenir en permanence un taux de chlore actif à 1,4 mg / L.
- Traitement périodique sans système de dosage :
 - Granulés : ajouter directement dans le skimmer ou répartir sur toute la piscine, filtration en marche
En conditions venteuses, pré-dissoudre la quantité de granules nécessaire au traitement dans un seau avec de l'eau à une concentration maximale de 40g/L
 - Tablettes : ajouter directement dans le skimmer, filtration en marche.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Effectuer le traitement en l'absence de baigneurs jusqu'à la complète dissolution du produit en cas de versement manuel.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Le traitement doit être effectué à un pH compris entre 6.8 et 7.4
- Les doses d'emploi du produit (dilution, quantité de produit à mettre dans la piscine,...), devront figurer clairement sur l'étiquette afin de garantir l'efficacité du produit pendant son application.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Utiliser ce produit exclusivement pour traiter l'eau des piscines reliées à un réseau d'eaux usées. Ne pas déverser l'eau des piscines directement dans les eaux de surfaces
- Produits granulés et tablettes : utiliser un outil avec une poignée (comme une cuillère ou une pince) pour transférer le produit. Cet outil doit être fourni avec l'emballage et ne doit pas être au contact du produit (il ne doit pas être stocké à l'intérieur de l'emballage). Le transvasement doit être évité.
- Attendre la complète dissolution du produit avant de toucher le système doseur, le skimmer ou le réservoir.
- Eviter les éclaboussures durant le mélange et chargement et l'application du produit pré-dissout dans le seau.
- Se laver les mains après utilisation du produit
- Eviter le contact avec les yeux et la peau

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.
Enlever tous les vêtements contaminés.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min.
Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.
Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

Informations au personnel de santé / au médecin:
Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.
- EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche.
En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.
Informations au personnel de santé / au médecin:
Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison. Traitement spécifique : (si applicable)
- En cas d'inhalation de poussières : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.

- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchets dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 20 mois.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 30 °C.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Stocker dans un endroit sec.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	HYPOMEN Hypostar Granular PBL HYPOCHLORITE CALCIUM 70% GR NP HYPOCHLORITE CALC 70% GR NP HYPOCHLORITE CALCIUM 70% GRANULE NP AquaPure CA GRANULE NP ClorPure CA GRANULE NP				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl ₂)		Substance active			65,0
Hypochlorite de calcium		Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	100,0

Nom commercial	HYPOMEN TABLETS Hypostar Tablets 20 PBL Hypostar Tablets 200 PBL HYPOCHLORITE CALC 70% TABL NP HYPOCHLORITE CALC 70% TABL NP HYPOCHLORITE CALC 70% TABLETTES NP AquaPure CA TABL NP ClorPure CA TABL NP AZUREO HYPOCHLORITE DE CALCIUM GALETS				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl ₂)		Substance active			65,0
Hypochlorite de calcium		Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	100,0

Nom commercial	HYPOMEN STICKS Hypostar Tablets Sticks PBL				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl ₂)		Substance active			65,0
Hypochlorite de calcium		Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	100,0

Nom commercial	HYPOMEN WITH ANTI-SCALE Hypostar Granular Plus PBL				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl ₂)		Substance active			64,3
Hypochlorite de calcium		Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	99,0

Nom commercial	HYPOMEN TABLETS WITH ANTI-SCALE Hypostar Tablets 20 PLUS PBL Hypostar Tablets 200 PLUS PBL				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl ₂)		Substance active			64,3
Hypochlorite de calcium		Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	99,0